**MISSION EXPERTISE SUITE A PROCEDURE VGE**

**(art. L 327-5 du code de la route)**

(à retourner dans les plus brefs délais)

Je soussigné :

Demeurant :

assuré par : ………………………………………………………………………………………………

Numéro et date du sinistre : …………………………….

DÉSIGNATION :

Par la présente, je donne mission au cabinet GICQUEL-SERE pour accomplir un service d’expertise de suivi des travaux dans le cadre de la procédure visée par l’article L 327-5 du code de la route.

Cette mission concerne le véhicule désigné ci-après :

MARQUE : ……………………………..

IMMAT  : ……………………………..

REPARATEUR :………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

Dès la mise en réparation :

 Je déclare avoir pris connaissance de l’article L327-5 du code de la route ainsi rédigé :

« Lorsqu'un expert en automobile constate qu'en raison de son état un véhicule ne peut circuler dans des conditions normales de sécurité, il en informe le préfet du département du lieu de constatation ou, à Paris, le préfet de police, sans que puissent y faire obstacle les règles relatives au secret professionnel. Le préfet avise le propriétaire de l'interdiction de circulation de son véhicule et procède à l'inscription d'une opposition au transfert du certificat d'immatriculation jusqu'à la remise de ce document. Le véhicule n'est remis en circulation qu'au vu d'un rapport d'un expert en automobile certifiant que ledit véhicule est en état de circuler dans des conditions normales de sécurité ».

Dans le cadre de sa mission, j’autorise le Cabinet GICQUEL-SERE à procéder à un essai routier de mon véhicule s’il l’estime nécessaire après livraison de celui-ci par le garagiste dépositaire.

Je reconnais avoir été avisé de façon formelle par Cabinet GICQUEL-SERE que le montant des travaux complémentaires sans lien avec le sinistre et nécessaires à la remise en conformité du véhicule conformément aux règles de l’art et à la sécurité, décelés en cours de démontage ou lors du contrôle final, sont susceptible de rester à ma charge.

En cas d'usage de pièces de réemploi hors élément de sécurité et sous réserve de totale traçabilité vérifiable de celles-ci, sous contrôle de l'expert mandaté dans le cadre du suivi des réparations, j'exprime mon accord sur cet usage de pièces dans le cadre défini ci-dessus et propositions éventuelle du réparateur désigné.

Bon pour accord de pièces de réemploi selon usage défini ci-dessus.

Fait à : , le

Signataire: Qualité: Signature: